Dém'Act

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT : LP A. CROIZAT
40220 TARNOS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : **2015 - 2016**
Séance n°3 du 26 novembre 2015
Date de convocation : **13/11/2015**
Présidence de : **M. LESCA Philippe**

Quorum : **Oui**
Nombre des présents : **24**
Nombre d'absents excusés : **4**

ORDRE DU JOUR :

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Installation du Conseil d'Administration
2) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration
3) Présentation et installation des commissions : Commission permanente, Conseil de discipline, Commission éducative, CHS, CESC, Commission d'appel d'offres, CVL
4) Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 1er octobre 2015

II – AFFAIRES FINANCIERES

1) Renouvellement de la liste des contrats/conventions 2016
2) Tarifs divers *(Voir document joint)*
3) Demande autorisation globale donnée au chef d'établissement de conclure certains marchés
4) Décisions Budgétaires Modificatives
5) Présentation budget 2016
   - Découpage en trimestre
   - Etat prévisionnel des achats
6) Acceptation de don de AUTOSUR à Bidart : régloscope pour phares de voiture

III – PEDAGOGIE

1) Conventions :
   - Convention ECLA pour projet Bédéthèque 3PREPRO
   - Convention « formation billard carambole »
   - Convention EDUCADO
   - Convention avec le service DEEJ de la mairie de Tarnos

IV – QUESTIONS DIVERSES

1. Wifi à l'internat
2. Carte des formations
3. Site web du lycée

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 26 novembre 2015

TITULAIRES		P	A	E	SUPLEANTS	P	A	E
**** Membres de l'administration***								
M. LESCA Philippe	Proviseur	X						
M. DAGUERRE Bruno	Proviseur-Adjoint	X						
M. CORBARD Serge	Chef des Travaux	X						
Mme DOMENGE Pascale	Gestionnaire	X						
**** Représentants de la collectivité de rattachement***								
Commune :								
M. GONZALES Christian		X						
Group. Commune :								
Mme DUPRE Anne				X	*M. GUILLOTEAU Eric*			
Conseiller Régional :								
M. GUILLOTEAU Eric				X				
M. BESSET Michel		X						
Personnes qualifiées :								
Mme LARCHÉ Gaëlle			X					
X								
**** Personnel d'Enseignement et d'Education***								
Mme MORCHADI Jacqueline		X						
M. MARISSIAUX Olivier		X						
Mme DOUTRE Nicole		X						
M. HERVE Guillaume		X						
Mme ROBERT Aline		X			*M. LAGUIERCE Jérome*			
Mme REMAZEILLES Myriam		X			*Mme LABOUBE Véronique*			
M. DE JUST PLOMION Maximilien				X	*Mme MARQUES CABRAL*	X		
**** Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service***								
M. VOINEAU David		X			*Mme COUROUBLE Karine*			
Mme CARTY Sylvie		X			*Mme LIZOTTE Julie*			
Mme CALVO Jacqueline		X			*Mme BARBRAUD Sandra*			
**** Parents d'Elèves***								
Mme COHERE Muriel		X			*Mme SIGARD Aline*			
M. COURTOT Lionel		X						
Mme SIGARD Aline		X						
Mme AUSSAGE Isabelle		X						
Mme FAUNDEZ Sylviane				X				
**** Elèves***								
M. LUBERRIAGA Unai				X	*M. CRIBIER Ludovic*			
M. COURTOT Maxime		X			*M. ISCEN Xalil*			
M. LEPENNEC Timothy		X			*M. RAFAEL Thibault*			
M. SALGADO Marvin		X			*M. WACQUIER Quentin*			
M. DAOUD MCOLO James Allan				X	*M. DEHEZ Teddy*	X		

RUBRIQUE I. Conseil d'Administration (C.A.)

23 membres sont présents
Le quorum étant atteint, Monsieur LESCA ouvre la séance à 17h40.
Monsieur David VOINEAU est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.
Ordre du jour
M. LESCA donne lecture de l'ordre du jour en rajoutant trois questions diverses déposées par les représentants des élèves et des enseignants.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1. Installation du Conseil d'Administration

Sur 30 personnes qui peuvent siéger au Conseil d'Administration, 29 sièges sont pourvus. Un siège en tant que personnel qualifié reste sans titulaire. Le Conseil d'Administration est installé après une présentation de chacun de ses membres.

2. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'aucune modification par rapport à l'année précédente. M. Lesca procède à la lecture de ces différentes règles de fonctionnement.
Question de M. Courtot (représentant des parents d'élèves) au sujet de l'article 5 et plus précisément sur l'utilisation du mot « s'interdit » de développer un exposé… Il trouve le mot interdit pas très démocratique.
M. Lesca rappelle que le Conseil d'Administration ne peut traiter que des points inscrits à l'ordre du jour, ce qui explique ce terme dans cet article..
Une modification est cependant proposée afin de remplacer le mot « s'interdit » par « évitera ».
Le règlement du Conseil d'Administration est soumis au vote avec cette rectification.
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23
ACTE n° :18
Arrivée de l'élève Dehez Teddy (24ème membre présent de ce Conseil d'Administration)

3. Présentation et installation des commissions : Commission permanente, Conseil de discipline, Commission éducative, CHS, CESC, Commission d'appel d'offres, CVL

M. Lesca explique que la composition des différentes commissions s'est faite en concertation avec les différentes catégories des représentants des personnels, élèves, parents. Le Conseil d'Administration, après lecture des membres composants chacune des commissions, installe ces dernières.
Question de M. Laguierce sur le nombre de Conseil d'administration par an.
M. Lesca indique que la moyenne est de 4 par an.
Question de M. Laguierce sur la Commission Permanente
M. Lesca indique la possibilité de réunir la Commission Permanente avant chaque Conseil d'Administration mais cela peut s'avérer être une perte de temps dans la mesure où les membres présents à la Commission Permanente le sont aussi au Conseil d'Administration. Par conséquent, la Commission Permanente est réunie uniquement dans les cas obligatoires (préparation de la DGH par exemple).

Le Commission d'appel d'offres est réunie obligatoirement pour tout achat > à 15000 Euros
Le CVL est consulté obligatoirement avant toute modification du règlement intérieur et pour aborder les points de la Vie Lycéenne.

Question de M. Gonzales (représentant de la commune) sur la composition des commissions et la participation éventuelle d'un membre de la mairie.
M. Lesca précise que la composition des commissions est réglementée.

L'installation des commissions est soumise au vote
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :11

4. Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 1er octobre 2015

Question sur l'abréviation « Dém'act » : cela indique que les actes administratifs font l'objet d'une dématérialisation.

L'adoption du procès verbal du Conseil d'Administration est soumise au vote
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :13

RUBRIQUE II. Affaires financières

1. Renouvellement de la liste des contrats/conventions 2016 *(Voir document joint)*

Mme Domengé présente l'ensemble des contrats pour l'année 2016. Ceux-ci sont regroupés en 3 catégories :
- Sécurité obligatoire
- Maintenance et entretien
- Autres contrats et conventions.

L'ensemble représente un volume financier à hauteur de 207 206.81 €

Question de M. Laguierce pour savoir comment est financé le contrat ADSL.
M. Lesca précise que ce contrat est une dépense de l'enveloppe des crédits d'enseignement. Ces derniers sont votés d'une manière globale. Ultérieurement, le Conseil Pédagogique est appelé à se prononcer sur la répartition par matières de ces crédits que le Proviseur propose chaque année, et il en sera de même pour 2016.

Question de M. Laguierce sur le contrat de chauffage.
Ce contrat est assuré par la société Dalkia. Ce marché est piloté par la Région.

Le renouvellement de la liste des contrats/conventions est soumis au vote
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :12

2. Tarifs divers

Mme Domengé présente les tarifs. Ils restent inchangés pour 2016.
Création d'un nouveau tarif (T3) correspondant à un forfait climatisation d'un montant de 45.00€

Les tarifs sont soumis au vote
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :14

3. Demande autorisation globale donnée au chef d'établissement de conclure certains marchés

Depuis l'instauration de l'instruction codificatrice M 9-6 (manuel de référence pour la comptabilité publique), le chef d'établissement doit obtenir l'accord du Conseil d'Administration pour signer tous les bons de commandes. Tout achat, dès le 1er Euro étant considéré comme un marché public.

Cette demande d'autorisation globale donnée au chef d'établissement de conclure certains marchés est soumise au vote :
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 POUR : 23
ACTE n° :16

4. Décisions Budgétaires Modificatives

Mme Domengé, gestionnaire, rappelle que le budget est établi annuellement mais que des DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) viennent modifier le budget en cours d'année. Ces DBM sont soit pour information, soit pour vote.

Les DBM présentées à ce Conseil d'Administration sont uniquement pour information :
- DBM n° 13 : subvention de PSA à destination de dépenses pour la section MVA et frais de réception
- DBM n° 14 : subvention complémentaire de la Région pour l'achat d'un Drone.
- DBM N° 15 : subventions complémentaires de la Région pour le projet « estime de soi/addiction », pour l'achat d'une guérite et la caméra (financement complété également par de la taxe d'apprentissage)

5. Présentation Budget 2016

Mme Domengé rappelle quelques principes fondamentaux relatifs au budget :
- Annualité : budget voté pour l'année civile
- Universalité : le budget doit retracer toutes les recettes et dépenses de l'établissement
- Unique : un seul budget pour l'établissement
- Sincère : doit y figurer toutes les recettes et dépenses dont on a connaissance

Les recettes :
- Le service AP (Activités Pédagogiques) est financé par :
  - la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) attribuée par la Région
  - la Taxe d'apprentissage et les objets confectionnés pour la partie professionnelle
  - la LOLF (code 13) : subventions Etat (ressources affectées) qui s'équilibrent en recettes et dépenses

- Le service ALO (Administration et Logistique) est financé par :
    - la DGF
    - les ressources propres (locations, dégradations...)
    - le reversement du service restauration et des services de rémunérations (part des recettes du service SRH qui contribue aux financements des charges de viabilisation)

- Le service VE (Vie de l'élève) est financé par :
    - la DGF, la Lolf
    - l'ARR (Aide Régionale à la Restauration à hauteur de 0.41€ par repas)

- Le service BN (bourses) est alimenté par une subvention Etat qui est reversé par l'établissement directement sur les frais d'hébergement et aux familles.

- Le service restauration (SRH) est alimenté par :
    - les ressources propres (familles, commensaux, France Agrimer (aide européenne sur la consommation de produits laitiers).

Evolution de la DGF entre 2015 et 2016 qui augmente de 223 514.43 € à 237 272.00 € soit (+ 13757.57 €)
Le calcul de cette dotation se fait par différents critères : nombre d'élèves, moyenne du coût de la viabilisation sur les 3 dernières années, surface de l'établissement)

Concernant les recettes de la Taxe d'Apprentissage, on ne connaît pas encore son montant. Cependant, on peut constater une baisse significative entre 2014 (45262€) et 2015 (34681€).

La DGF est répartie entre les services AP, ALO, VE :
- AP : 25 775.00€
- ALO : 210 497.00 €
- VE : 1000.00 €

Le service AP : les dépenses sont stables par rapport à 2015. A noter, la disparition de la ligne « transport EPS » en raison de l'utilisation de la halle sportive dans l'enceinte de l'établissement.
D'autre part, une somme de 500.00 € (crédits Etat LOLF) est proposée sur la ligne des manuels scolaires en prévision de la réforme du collège.

Le service VE : stabilité entre 2015 et 2016

Le service ALO : En augmentation par rapport à 2015
Cette augmentation tient compte de la DGF plus élevée ainsi que du reversement du SRH et du service rémunération (plus élevé du fait du fait d'un plus grand nombre d'élèves DP et internes). Le reversement du SRH étant un pourcentage des recettes du service restauration (15% DP + commensaux / 32% internat), son augmentation est mécanique.
Les recettes liées au GRETA ne sont pas ouvertes au budget étant donné qu'au moment de la réalisation de ce dernier aucune formation n'était en cours pour cette année.
Mais tout dernièrement une formation vient d'être mise en place. Par conséquent, des crédits seront ouverts en 2016.

Question de M. Laguierce sur l'augmentation significative des charges de viabilisation.
Mme Domengé répond que le montant de la viabilisation pour 2016 est préconisé par la région qui s'appuie sur une augmentation des tarifs ainsi que des consommations.

Question de M. Laguierce sur l'augmentation de l'affranchissement (+ 1000€)
Mme Domengé répond que le prix du timbre va augmenter en 2016 et de plus l'établissement va monter en effectifs. La conjugaison de ces 2 facteurs amènent à cette augmentation.

Le service SRH : les tarifs votés par la Région sont identiques à l'année 2015
Cependant le budget global de ce service est en augmentation du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et de commensaux. Actuellement (depuis la rentrée septembre 2015) l'internat a atteint sa capacité maximum.

Le reversement fait à la Région pour les charges de personnels s'élève à 22.50 % des recettes du service.
Une fois déduit les charges de fonctionnement et le reversement à la Région, la somme restante est dédiée à l'achat de denrées alimentaires.

Le service BN : En diminution
Ce service avait été surestimé en 2015 donc il subit un réajustement à la baisse conformément au principe de sincérité budgétaire évoqué précédemment.

Le service Mutualisateur :
Mme Domengé rappelle que l'établissement est mutualisateur des contrats AED, AESHCO, AESHM du département des Landes, soit environ 430 contrats auxquels s'ajoutent 33 AED Tice.

Concernant le service des allocations perte emploi CEC :
Mme Domengé indique qu'il reste une personne à indemniser mais que cette dernière part à la retraite en février 2016.
Service OPC : crédits ouverts sur la Taxe d'Apprentissage à hauteur de 1500.00€ (le reste de la TA étant affecté sur le service AP)

En conclusion sur ce budget prévisionnel 2016 :
- Total des dépenses : 10 478 916.28 €
- Total des recettes : 10 473 852.80 €
La différence (-5063.48) correspond aux amortissements.

Le budget 2016 est soumis au vote :
VOTE : CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23
ACTE n° :17

Mme Domengé présente le tableau de la masse salariale de l'établissement. Le personnel d'Etat et les AED représentent une masse salariale à hauteur de 3 632 747.63€

Découpage en trimestre
Trimestre 1 : 04 janvier 2016 au 09 avril 2016
Trimestre 2 : 25 avril 2016 au 05 juillet 2016
Trimestre 3 : 01 septembre 2016 aux vacances de Noël

Etat prévisionnel des achats
Non détaillé.

6. Acceptation de don d'AUTOSUR à Bidart : régloscope pour phares de voiture

M. Lesca indique que la société AUTOSUR fait le don d'un régloscope d'une valeur de 300.00€
Cette acceptation de don est soumise au vote :
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :10

RUBRIQUE III. Pédagogie

7. Conventions :

Convention ECLA pour projet Bédéthèque 3PREPRO

M. Lesca demande l'autorisation de signer cette convention qui permettra l'intervention d'auteurs, dessinateurs auprès des 3ème Prépa Pro.

Cette convention est soumise au vote
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :8

Convention « formation billard carambole »

M. Lesca annonce que cette convention a déjà été présentée et votée lors du précédent Conseil d'Administration. Mais le Rectorat (en tant qu'autorité de contrôle) n'a pas validé cette convention et l'acte concerné.

Cette convention est donc représentée avec des modifications.

Cette convention est soumise au vote.
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE RECTIFICATIF n° :5

Convention EDUCADO

Il s'agit d'un groupement de service ayant pour objet d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations pour les collégiens ainsi que toute action de communication visant à valoriser des formations.
Cela permettrai d'être présent sur le salon de Bayonne afin d'exposer les filières du lycée professionnel de Tarnos. La date prévue pour cette manifestation est le 08 mars 2016.
Coût de cette convention : 130.00€

Cette convention est soumise au vote :
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :15

Convention avec le service DEEJ de la mairie de Tarnos

Cette convention permettrait la tenue d'un Point d'Information Jeunesse par le Service Jeunesse de la Mairie, dans les locaux de l'établissement à concurrence d'une fois par mois sur la pause méridienne. Cette action a déjà été réalisée l'an passée.

Cette convention est soumise au vote :
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24
ACTE n° :9

RUBRIQUE IV. Questions Diverses

8. Wifi à l'internat

Question des élèves sur le fait d'installer le wifi à l'internat. Cette demande a déjà été faite les années précédentes. M. Lesca explique que cela impliquait la sécurisation des connexions. 3 bornes (1 par étage) seront prochainement installés et permettront un accès wifi aux internes mais sur une plage horaire déterminée : entre 19h30 à 22h00.

9. Carte des formations

Question de Mme Morchadi (représentante des personnels enseignants) au sujet de la carte des formations pour l'année prochaine. M. Lesca explique que l'on est actuellement dans la phase de préparation de l'année 2016-2017 et les prévisions d'effectifs. Ces prévisions, qu'il présente au CA, incluent les éléments de la Carte des Formations votés par la Région lors de sa Commission Permanente du 02 novembre.
Ce qui a été voté : fermeture de la section MEI et ouverture du Bac Pro MS, doublement de la section ELEEC.
M. LESCA indique qu'il n'a pas été informé officiellement par écrit de ce vote, mais que les prévisions d'effectifs les incluent.
Les effectifs prévus la DSDEN 40 sont de 330 élèves pour la rentrée prochaine.

Questions au sujet des effectifs (internat)
Au sujet de l'internat, une réflexion est pausée sur la capacité d'accueil , surtout au niveau des filles. Le lycée CROIZAT va étudier avec la Région, la possibilité d'accueillir, si nécessaire, les filles internes dans un autre internat où il y aura de la place (Cassin ou Capbreton ?).

Question de Mme Morchadi sur l'achat de drones, qui ont eu un coût certain pour la section MC (section qui n'est pas pérenne sur les années à venir). M. LESCA indique que la Région a versé une subvention pour acheter ce matériel spécifique, et que pour l'instant la section est maintenue pour l'année prochaine.

10. Site web du lycée

Mme Morchadi explique que d'un avis général, ce site est beaucoup moins bien que le précédent. De plus, la section MEI a disparu de la carte des formations.
M. Lesca conteste la notion « d'avis général » ce à quoi Mme Morchadi précise qu'il s'agit en fait de l'avis de personnes présentes lors de la réunion syndicale du mardi 24 novembre.
M. LESCA précise également que la filière MEI ne figure plus sur le document qui présente les sections entrantes de la prochaine année scolaire, puisqu'il n'y aura plus d'affectation en 2MEI, mais que la Fiche qui présente cette filière où nous aurons encore des élèves en 1ère et Terminale, qui iront jusqu'au Bac ici, est toujours en ligne sur le site
M. Lesca a pris l'initiative de changer ce site en sa qualité de chef d'établissement responsable. Cette prise de décision est liée au domaine de la communication, domaine dans lequel le chef d'établissement est pleinement responsable.

Question de Mme DOUTRE sur les IMP non encore attribuées.
M. LESCA précise qu'effectivement il reste encore un reliquat d'indemnités non attribuées pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Lesca lève la séance à 19h55

Du Conseil d'Administration, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont conjointement participé Monsieur LESCA et Monsieur VOINEAU.
Il est signé du Président et du Secrétaire de Séance.